



# A R R E S T DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

*Qui ordonne que les Lettres de Change tirées des Isles de France & de Bourbon, sur les Trésoriers de la Marine & des Colonies, dont le payement a été suspendu, seront représentées au sieur de Mory Caissier de la Compagnie des Indes, pour en dresser un état qui contiendra l'ordre dans lequel elles seront acquittées.*

Du 15 Janvier 1775.

*Extrait des Registres du Conseil d'État.*

**S**UR le compte rendu au Roi, étant en son Conseil, que la situation dans laquelle les Administrateurs des Isles de France & de Bourbon se sont trouvés dans les années 1770, 1771, 1772, 1773 & 1774, ne leur ont pas permis de se renfermer